Santé Québec Saguenay–Lac-St-Jean – Universitaire

PAR COURRIEL
CONFIDENTIEL

Chicoutimi, le 17 septembre 2026

[redacted]

Objet : Réponse à votre demande d'accès à des documents en vertu de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*

Monsieur,

La présente fait suite à votre demande d'accès du 19 août dernier visant à obtenir :

Je désire obtenir copie des documents suivants pour la période du 1er avril 2024 au 19 aout 2026 :

Nom, coordonnées, titre d'emploi et description du rôle de toutes les personnes au sein de Santé Québec – Saguenay-Lac-St-Jean – Universitaire jouant un rôle quelconque dans l'application de l'Entente multisectorielle relative aux enfants victimes d'abus sexuels ou de négligence grave.

Voici les informations demandées en lien avec cette demande.

Madame Caroline Gaudreault, Directrice de la protection de la jeunesse et directrice provinciale à Santé Québec Saguenay-Lac-Saint-Jean, responsable de la mise en oeuvre du comité régional de l'Entente multisectorielle, caroline.gaudreault.cj02@ssss.gouv.qc.ca;

305, rue Saint-Vallier
Chicoutimi (Québec) G7H 5H6
Téléphone : 418 541-5050, pote XXXXXXXX
Télécopieur : 418 545-3054
www.santesaglac.comsantesaglac.gouv.qc.ca

Affilié
+ UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL
+ UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE
+ UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À CHICOUTIMI

Me Christine Asselin, avocate conseil DPJ et gestionnaire, responsable de la mise en oeuvre des rencontres par secteur de l'Entente multisectorielle, christine.asselin.cj02@ssss.gouv.qc.ca;

Véronique Larouche, technicienne en travail social, agente de liaison pour le triage relativement à l'Entente multisectorielle jusqu'en juin 2026, véronique.larouche.cj02@ssss.gouv.qc.ca;

Amélie Brasset St-Gelais, technicienne en travail social, agente de liaison pour le triage relativement à l'Entente multisectorielle depuis juin 2026, amelie.brassetstgelais.cj02@ssss.gouv.qc.ca.

Tous les intervenants sociaux du secteur Réception et traitement des signalements, évaluation et orientation et application des mesures de notre établissement ont joués ou sont susceptibles de jouer un rôle lors de l'application de l'Entente multisectorielle.

Nom et coordonnées de la personne responsable de l'application de l'Entente multisectorielle relative aux enfants victimes d'abus sexuels ou de négligence grave au sein de Santé Québec – Saguenay-Lac-St-Jean – Universitaire.

Voici les informations demandées en lien avec cette demande.

Madame Caroline Gaudreault, Directrice de la protection de la jeunesse et directrice provinciale à Santé Québec Saguenay-Lac-Saint-Jean, responsable de la mise en oeuvre du comité régional de l'Entente multisectorielle, caroline.gaudreault.cj02@ssss.gouv.qc.ca.

Tous les documents décrivant le rôle et les responsabilités de Santé Québec – Saguenay-Lac-St-Jean – Universitaire dans le cadre de l'application de l'Entente multisectorielle relative aux enfants victimes d'abus sexuels ou de négligence grave.

En lien avec cette demande, vous trouverez ci-joint l'annexe suivante.

Annexe 1 : Guide de pratique de l'entente multisectorielle (bien que le guide date de 2022, il sert de document de référence pour le rôle est responsabilité pour notre établissement dans le cadre de l'Entente multisectorielle).

Tous les documents (mémo, note interne, guide de référence, directive, ligne directrice, etc.) produits par Santé Québec – Saguenay-Lac-St-Jean – Universitaire concernant l'interprétation et l'application de l'Entente multisectorielle relative aux enfants victimes d'abus sexuels ou de négligence grave.

En lien avec cette demande, vous trouverez **ci-joint les annexes suivantes :**

Annexe 2 : Fonctionnement pour la divulgation signalement retenu (Code de priorisation 1);

Annexe 3 : Processus de triage Saguenay Lac St-Jean;

Annexe 4 : Procédurier dans le cadre d'un signalement incluant un employé du CIUSSS du Saguenay Lac Saint-Jean;

Annexe 5 : Aide-Mémoire, préparation de triage des ententes multisectorielle;

Tous les documents (mémo, note interne, guide de référence, directive, ligne directrice, etc.) produits par Santé Québec – Saguenay-Lac-St-Jean – Universitaire et qui ont été distribués aux membres du personnel (salarié et/ou personne cadre) concernant l'interprétation et l'application de l'Entente multisectorielle relative aux enfants victimes d'abus sexuels ou de négligence grave.

En lien avec cette demande, vous trouverez **ci-joint les annexes suivantes :**

Annexe 6 : Processus de triage des situations d'abus et de maltraitance signalées nécessitant une entente multisectorielle;

Annexe 7 : Aide-mémoire complétion du formulaire de divulgation pour le déclenchement de l'entente multisectorielle;

Annexe 8 : Formulaire Entente multisectorielle;

Tous les documents (mémo, note interne, guide de référence, directive, etc.) produits par Santé Québec – Saguenay-Lac-St-Jean – Universitaire qui ont été transmis aux associations syndicales représentant des travailleurs et des travailleuses travaillant au sein de Santé Québec – Saguenay-Lac-St-Jean – Universitaire concernant l'application et l'interprétation de l'Entente multisectorielle relative aux enfants victimes d'abus sexuels ou de négligence grave.

Tous les documents (résumé de rencontre, plan de présentation, etc.) en lien avec des présentations et/ou des formations données aux personnes travaillant chez Santé Québec – Saguenay-Lac-St-Jean – Universitaire quant à l'application ou l'interprétation de l'Entente multisectorielle relative aux enfants victimes d'abus sexuels ou de négligence grave.

En lien avec ces demandes, vous trouverez ci-joint l'annexe suivante.

Annexe 9 : Power point formation sur l'Entente multisectorielle (2023);

Tous les documents (mémo, note interne, guide de référence, directive, ligne directrice, etc.) reçus par Santé Québec – Saguenay-Lac-St-Jean – Universitaire de la part d'un autre organisme public assujetti à la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (notamment Santé Québec, le ministère de la Famille, le ministère de l'Éducation, le ministère de la Justice ou le ministère de la Sécurité publique) concernant l'application et/ou l'interprétation de l'Entente multisectorielle relative aux enfants victimes d'abus sexuels ou de négligence grave.

Concernant cette demande, nous vous suggérons d'adresser votre demande auprès des différents organismes cités précédemment, le tout conformément à l'article 48 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (Loi sur l'accès)*.[1]

Voici le lien menant vers le site internet de la CAI, où se retrouvent toutes les coordonnées des différents organismes visés par cette demande.

https://www.cai.gouv.qc.ca/uploads/pdfs/CAI_LI_Resp_Acces.pdf?v=1786115339

> **48.** Lorsqu'il est saisi d'une demande qui, à son avis, relève davantage de la compétence d'un autre organisme public ou qui est relative à un document produit par un autre organisme public ou pour son compte, le responsable doit, dans le délai prévu par le premier alinéa de l'article 47, indiquer au requérant le nom de l'organisme compétent et celui du responsable de l'accès aux documents de cet organisme, et lui donner les renseignements prévus par l'article 45 ou par le deuxième alinéa de l'article 46, selon le cas.
>
> Lorsque la demande est écrite, ces indications doivent être communiquées par écrit.

Vous pourrez noter que dans les annexes 2 et 6, certains renseignements personnels, soit des numéros de cellulaire, ont été caviardés, le tout en respect des article 53 et 54 de la *Loi sur l'accès*.

> **53.** Les renseignements personnels sont confidentiels sauf dans les cas suivants:
>
> 1° la personne concernée par ces renseignements consent à leur divulgation;
>
> 2° ils portent sur un renseignement obtenu par un organisme public dans l'exercice d'une fonction juridictionnelle; ils demeurent cependant confidentiels si l'organisme les a obtenus alors qu'il siégeait à huis-clos ou s'ils sont visés par une ordonnance de non-divulgation, de non-publication ou de non-diffusion.
>
> **54.** Dans un document, sont personnels les renseignements qui concernent une personne physique et permettent, directement ou indirectement, de l'identifier.

N'hésitez pas à communiquer avec le soussigné pour toute question en lien avec le présent document.

[1] RLRQ, c. A-2.1

Si notre réponse ne vous satisfait pas, il vous est possible de faire une demande de révision de notre décision. Nous joignons à cet effet un avis détaillant vos recours devant la Commission d'accès à l'information du Québec.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.



Jonathan Desgagné
Chef de service des affaires juridiques

JD/ko

p. j. (10)

N/Réf. : AI-11014-26